

# GYMNASTIQUE ACROBATIQUE CHAMPIONNAT INTERDEPARTEMENTAL



Dossier Club

# 12 MARS

9h00 à 16h - Gymnase du Chenil, Marly Le Roi

Entrée payante 3 € - gratuit pour les licenciés FFGYM & enfants -12 ans



social killers



## PREAMBULE

**Cette compétition interdépartementale Secteur 1 et 2 est organisée par le MARLY ACROBAT'CLUB et le CRIFGYM, à MARLY LE ROI (78).**

Elle est ouverte à tous les clubs de la Région Ile-de-France à jour de leur affiliation à la FFG et pour toutes les unités des filières fédérales A et B, et compétiteurs – compétitrices détenteurs de la licence FFGYM 2022-2023

La participation à ces Championnats est indispensable pour accéder à la Sélective Fédérale du 26 mars 2023.

## LIEU et HORAIRES

Horaire prévisionnel : 9h30 – 17H – Ouverture du gymnase à 8h

- Matin : Secteur 2 : 78 – 91 – 92 – 94
- Après-midi : Secteur 1 : 75 – 77 – 93 – 95

Gymnase du Chenil  
Avenue Jean Béranger 78160 MARLY LE  
ROI

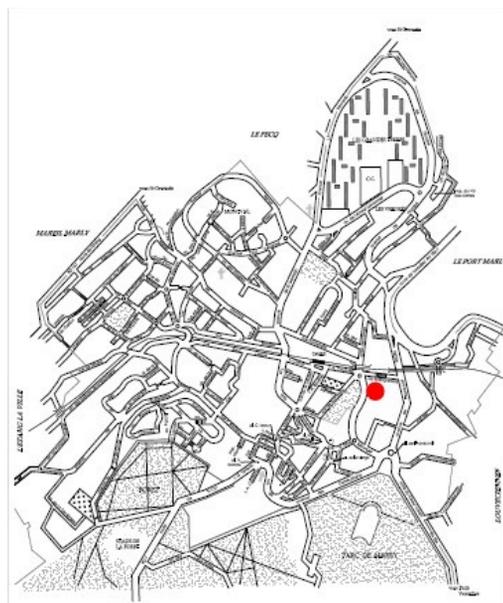
Accès SNCF : Transilien Ligne L « Paris Saint-Lazare - Saint-Nom-La-Bretèche »

Accès direct par les autoroutes A12, A13 et A14.

A 13, en venant de Paris, Sortie 6 – Saint-Germain-en Laye / Versailles / Marly Le Roi.

Le Gymnase du Chenil est à 5min à pied de la Gare de Marly Le Roi, distributeur d'argent face à la Gare SNCF.

**Attention :** *Le Dimanche est le jour de marché ; des places autour du gymnase sont utilisées très tôt par les commerçants. Elles se libèrent en fin de matinée.*



## PLANNING PREVISIONNEL

Compétition : **Dimanche 12 mars 2023**

Le planning prévisionnel avec ordres de passage sera communiqué à **partir du 01/03/2023**

Le planning prévisionnel sera susceptible de subir des ajustements.

## ENTREE et RESTAURATION

Entrée : 3,00€ - gratuit pour les licenciés FFGYM (sur présentation de la licence FFGYM 2022-2023) et les moins de 12 ans.

Un service de restauration sera assuré sur place : viennoiseries, sandwiches, crêpes, gâteaux, boissons chaudes et froides.

## REGLEMENTS TECHNIQUES

---

- Règlement technique fédéral 2022/2023
- Plan d'Action IDF 2022/2023

Tous les points des règlements seront strictement appliqués et donc les sanctions prévues pour non-respect ; le cas échéant, les amendes devront être réglées avant le passage des compétiteurs.

**Remarque importante : Le praticable ne se sera pas dynamique; l'utilisation d'un tapis de parade est autorisé à condition qu'il soit installé avant le début du mouvement et qu'il reste en place jusqu'à la fin.**

## ENGAGEMENTS

---

**La date de forclusion des engagements** a été fixée **au 6 janvier 2023.**

Les engagements se sont faits exclusivement par Internet, via votre accès à l'extranet de ffgym.com (EngaGym).

**Les derniers forfaits doivent impérativement être signalés à l'accueil en arrivant sur le site de la compétition.**

TARIF : DUO /TRIO/QUATUOR **20€**

Le règlement doit parvenir au CRIFGYM **avant le 12 mars 2023.**

Le paiement des engagements devra être effectué soit par virement bancaire, soit par carte bancaire, soit par chèque à l'Ordre du CRIFGYM. Une facture vous sera délivrée après la tenue de l'évènement.

- Règlement par virement : IBAN : FR76 1027 8062 1400 0201 1450 175 - BIC : CMCIFR2A
- Règlement par Carte Bancaire : sur le site du CRIFGYM : [www.crif-ffgym.com](http://www.crif-ffgym.com)
- Règlement par chèque : à l'ordre du CRIFGYM, 21 avenue Pierre CURIE, 78210 ST CYR L'ECOLE

*Préciser dans le libellé du virement, du paiement en ligne ou au dos du chèque :  
Le nom du club + son numéro d'affiliation fédéral + la compétition*

## CARTES DE COMPETITION

---

Les cartes de compétition doivent être remises au plus tard 1h00 avant le début de la compétition au Président du Jury.

## MUSIQUES

---

Utiliser DJGym (format MP3), via votre accès à l'extranet de ffgym.com, prévoir un autre support numérique. **A renseigner au plus tard le 1er mars 2023.**

## JUGES

- **Tenue** : La tenue des juges doit être conforme au Règlement Technique GAc 2022/2023. Le nombre de juges doit être conforme au Plan d'Action IDF. Tout juge n'assistant pas à la réunion de juges sera considéré comme absent.
- **Les juges officieront toute la journée, quelque soit le secteur d'origine.**
- **Rappel** : Le club doit engager le(s) juge(s) en même temps que les gymnastes. Pour tout oubli ou retard d'engagement du (des) juge(s), l'amende de 50 € sera appliquée. (Voir règlement technique GAc 2022-2023). Si vous avez des difficultés pour engager vos juges, contacter Corinne MERCIER : [mercier.ipc@orange.fr](mailto:mercier.ipc@orange.fr).
- **Amende pour absence de juge** : 250.00€.

## PLAN DU GYMNASSE

